

ARVALEM
S.C.A. au capital de 40 000 €
Siège Social : 47 cours de la Liberté- 69003 LYON
825 072 416 R.C.S. LYON

REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE du 27 avril 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-sept avril
à onze heures trente, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour,
les membres du Conseil de Surveillance de la Société ARVALEM se sont réunis en Conseil au siège social,

Sont présents :

- Mme Marielle ARSAC PLANEL, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
- M. Yves RIMET, membre
- C.F.A. COMPAGNIE FINANCIERE ARSAC, membre, représentée par Michel ARSAC

Le Conseil peut valablement délibérer conformément à l'article 18 des statuts.

Est également présent :

- M. Michel ARSAC, représentant la société, SAGEC, Gérant commandité.

Mme Marielle ARSAC PLANEL assure la présidence de la réunion.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Constatation du décès du Président du Conseil de Surveillance Monsieur Guy Fabre en date du 5 septembre 2023
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance à compter de ce jour
- Reconduction du mandat du Vice-Président,
- Pouvoirs.

Après avoir pris acte du décès de Monsieur Guy Fabre **en date du 5 septembre 2023** et ainsi, de la fin de ses fonctions de Président et de membre du Conseil de Surveillance,
le Conseil décide de nommer, à compter de ce jour 27 avril 2026, en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance Monsieur Yves RIMET, demeurant à 40 Avenue de la Condamine, 26000 VALENCE

pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des associés commanditaires appelée à statuer en **2029** sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2028**.

M. Yves RIMET accepte les fonctions qui lui sont conférées.

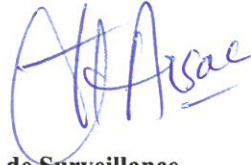
Le Conseil de Surveillance décide de reconduire, en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, Mme Marielle ARSAC PLANEL, qui accepte, dans ses fonctions de Vice - Présidente du Conseil. Les fonctions de Vice-Président de Mme Marielle ARSAC PLANEL prendront fin avec la fin de son mandat de Membre du Conseil (Assemblée Générale des associés commanditaires appelée à statuer en **2029** sur les comptes **2028**).

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet de procéder à toute publicité ou formalité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et par un autre membre du Conseil de Surveillance.

LE PRESIDENT de Séance
Marielle ARSAC PLANEL



LE PRESIDENT du Conseil de Surveillance
Yves RIMET

Signature avec la mention

« bon pour acceptation des fonctions de Président du Conseil de Surveillance »

*Bon pour acceptation des
fonctions de président du
conseil de surveillance*

